



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 50477

Texte de la question

M Philippe Legras appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la progression de la délinquance en milieu rural et en particulier dans le département de la Haute-Saône. Il lui fait remarquer que la multiplicité des missions confiées aux services de gendarmerie, ainsi que la mise en place du système d'astreinte qui met un frein à la disponibilité de ce personnel, restreint les possibilités d'intervention en zones rurales. L'absence de services de police spécifiques dans les secteurs ruraux diffus et la priorité qui est donnée aux secteurs urbains dans la mise en place des moyens dissuasifs, constituent un véritable appel à la délinquance en milieu rural. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les moyens qu'il entend rapidement mettre en œuvre pour combattre l'augmentation de la délinquance en milieu rural.

Texte de la réponse

Reponse. - La réduction des astreintes imposées aux militaires des brigades territoriales n'entraînera pas une baisse de la qualité du service dans les zones rurales. En effet, la nouvelle organisation du service des unités, qui combinent désormais leurs efforts dans un cadre géographique élargi, permet de garantir à tout moment la rapidité de l'intervention. De jour, les brigades conservent la maîtrise de l'intervention. De nuit, le commandement du service est organisé à l'échelon du département, depuis le centre opérationnel gendarmerie (COG) qui sollicite les unités pour faire face aux événements dont il a connaissance. Ce service spécialisé de veille fait intervenir soit la brigade d'astreinte, qui peut être la brigade locale, soit la patrouille située le plus près de l'événement. La gestion centralisée des interventions permet un engagement rationnel des moyens et une meilleure coordination des unités. Par ailleurs, un effort significatif a été consenti pour permettre une meilleure prévention. En ce qui concerne le département de la Haute-Saône, un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie a été créé à Lure en 1991 ; le COG et la brigade de Vesoul, de même que la brigade de Gray, ont été renforcés ou le seront en 1992. Ainsi, en deux ans, les effectifs du groupement de gendarmerie de la Haute-Saône auront été augmentés de trente-quatre militaires. Le renforcement de la surveillance de jour et de nuit, les services coordonnés au niveau du groupement et des compagnies, ainsi que le concours ponctuel de gendarmes mobiles ont entraîné dans ce département une diminution de 5,47 p 100 du nombre des crimes et délits constatés entre 1990 et 1991.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50477

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4767